



Saint-Constant

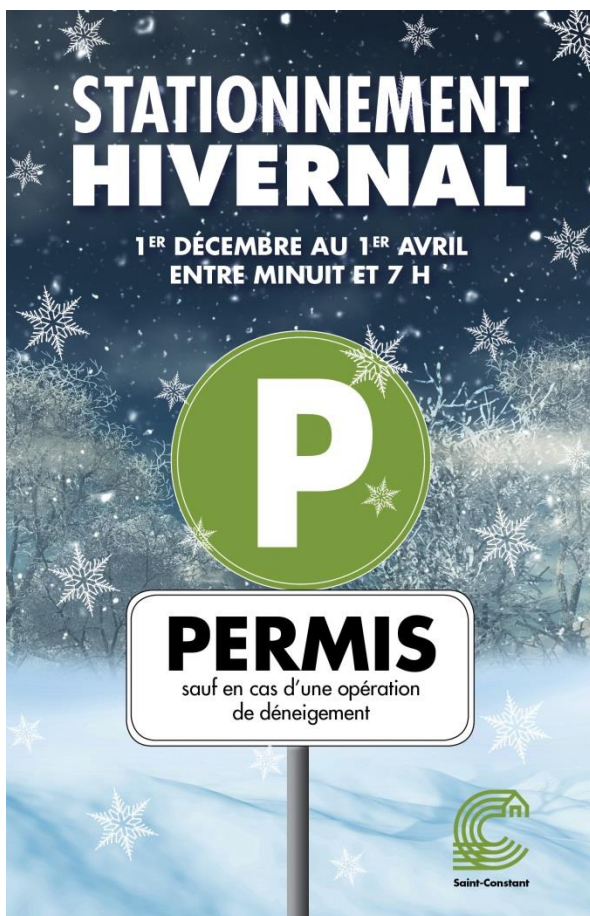
Communiqué

Pour diffusion immédiate

NOUVEAU RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT HIVERNAL À SAINT-CONSTANT

Saint-Constant, le 19 décembre 2016 – Le conseil municipal a adopté un nouveau règlement permettant le stationnement hivernal de nuit dans les rues lorsqu'il n'y a aucune opération de déneigement en cours. Saint-Constant est la première ville du Roussillon à emboîter le pas aux villes comme Saint-Bruno, Boucherville et Longueuil.

« Nous sommes à l'écoute de nos citoyens et, depuis quelques années, nous recevons plusieurs demandes à cet effet. Nous sommes heureux de pouvoir répondre à ce besoin pour les Constantins et ce, dès le 21 décembre à 17 h. », Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant.



« Nous mettons tout en œuvre pour informer les citoyens à chaque jour dès 17 h. C'est simple, ils pourront appeler à la Ville à la ligne INFO-DÉNEIGEMENT. Aussi, pour être informés en temps réel, ils pourront s'inscrire à nos *Alertes citoyennes* au saint-constant.ca et vérifier si une opération de déneigement est en cours. » Manon Mainville, directrice des communications.

À Saint-Constant, le système d'alertes citoyennes est disponible depuis l'an passé. Le citoyen a la possibilité de recevoir de l'information sur les avis et séances publiques, les taxes municipales, les Infos-Travaux, les collectes spéciales et toute situation d'urgence. À cela s'ajoute maintenant l'info-déneigement, qui lui permettra de savoir au quotidien si le stationnement de nuit est possible ou non dans les rues de Saint-Constant.

INFO-DÉNEIGEMENT (450) 638-2010

Pour plus de renseignements sur ce nouveau règlement concernant le stationnement hivernal, consultez le [site web](http://saint-constant.ca) de la Ville.

– 30 –

Source :

Service des communications

Ville de Saint-Constant

(450) 638-2010, poste 7460

communication@ville.saint-constant.qc.ca